



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale dénonce toutes les promesses d'ingérence dans les compétences du Québec mises de l'avant par plusieurs partis politiques fédéraux au cours de la présente campagne électorale;

QU'elle réaffirme que le Québec doit être le seul maître d'oeuvre dans ses champs de compétences, sans quoi s'en trouve diluée la cohérence des actions prises et l'imputabilité pour les résultats obtenus;

QU'elle s'oppose à toute tentative du gouvernement fédéral d'empiéter sur les juridictions du Québec, à moins que l'initiative fédérale soit assortie d'un droit de retrait inconditionnel avec pleine compensation financière, comme ce fut le cas de l'entente récente sur les services de garde;

QU'à cette fin, elle exige du prochain gouvernement fédéral élu qu'il respecte l'entente signée sur le transfert sans condition de 6 G\$ pour les services de garde au Québec;

QU'elle exige de l'ensemble des formations politiques qui y sont représentées qu'elles se fassent les défenseurs de ces principes qui font depuis longtemps l'unanimité en cette chambre;

QU'enfin, elle exige également de l'ensemble des formations politiques qui y sont représentées de faire la promotion du respect des champs de compétences du Québec auprès des élus fédéraux.

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 16 SEPTEMBRE 2021.**

Québec, ce vingt-neuvième jour de septembre 2021

ARIANE BEAUREGARD